Macon, jeudi 23 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05755

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012
Arrêté préfectoral n°BSCD/2021/222 du 2/09/21

Manifestation nautique et activités nautiques

Régates à la Voile du Club à Mâcon Nord

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- **le 02/10/2021 de 13:30 à 17:30**
  - **Saône**
    entre les pk 82.900 (mise à l'eau à l'aval du port de plaisance Mâcon) et pk 84.000 (sud de l'île Palme) - Toute la largeur de la voie

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- **le 02/10/2021 de 13:30 à 17:30**
  - **Saône**
    entre les pk 82.500 et pk 84.500 - Rive droite

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- **le 02/10/2021 de 13:30 à 17:30**
  - **Saône**
    entre les pk 82.500 et pk 84.500 - Rive droite

Commentaire :
Le Club de Voile mâconnais organise des régates à la voile à Mâcon Nord (71) entre le PK 83.000 (amont de l'entrée du port de plaisance de Mâcon) et le PK 84.000 (sud de l'île Palme), en rive droite de la Saône. Une zone élargie à l'amont et à l'aval de la manifestation a été définie dans laquelle les usagers de la voie d'eau doivent observer une vigilance particulière, adapter leur vitesse, éviter les remous et rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10). 2 bateaux de sécurité seront positionnés à l'amont et à l'aval de la zone concernée.

La pratique de tous sports nautiques et le stationnement des bateaux seront interdits pendant la manifestation entre le PK 82.900 (cale de mise à l'eau à l'aval du port de plaisance de Mâcon) et le PK 84.000 (sud de l'île Palme) .

Service(s) à contacter :
UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :
03/10/2021

UTI Grande Saône
26, Quai des Marans
71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK

UTI Grande Saône
26, Quai des Marans
71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91